

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 14 juin 2019 à Onhaye

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. APPROBATION PV COLLÈGE DES 17 ET 29 MAI 2019

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone approuve le PV du Collège des 17 et 29 mai 2019.

2. MARCHÉ PUBLIC – ACHAT DE FOURNITURES POUR AMBULANCE – ATTRIBUTION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le rapport d'examen des offres du 5 juin 2019, et de le considérer comme partie intégrante de la présente délibération ; D'attribuer le marché de base au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit KOCZYBA CMBH, Auf dem Pesch, 2 à DE-55249 Eschweiler, pour le montant d'offre contrôlé de € 472,80 hors TVA ou € 572,09, 21% TVA comprise. Les reconductions sont attribuées aux mêmes conditions que celles prévues dans le marché de base ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2019, article 351/124-01.

3. MARCHÉ PUBLIC – ACHAT VÉHICULE DE TRANSPORT – ATTRIBUTION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le rapport d'examen des offres du 5 juin 2019 annexé, et de le considérer comme partie intégrante de la présente délibération ; D'attribuer le marché "Achat d'un véhicule de transport" à l'entreprise avec la seule offre (sur base du prix), à savoir Garage Lampecco SA, Grand route de Ciney, 41 à 5503 Dinant, pour le montant d'offre contrôlé de € 26.497,48 hors TVA ou € 32.061,95, 21% TVA comprise ; De fixer le délai de garantie à 24 mois ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 351/743-52.

4. MARCHÉ PUBLIC – ENTRETIEN INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE – ATTRIBUTION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le rapport d'examen des offres du 7 mai 2019 pour les lots 1, 2 et 3 et de le considérer comme partie intégrante de la présente délibération ; D'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit : * Lot 1 (District ouest (Clermont, Couvin, Florennes et Philippeville)): CHAUFFAGE STEPHANE CULEM SPRL, Rue des Bois des Fiefs 13 à 5590 Ciney, pour le montant d'offre contrôlé de € 1.320,00 hors TVA ou € 1.597,20, 21% TVA comprise. Les reconductions sont attribuées aux mêmes conditions que celles prévues dans Lot 1 ; * Lot 2 (District sud (Beauraing, Dinant, Gedinne, Rochefort et Vresse-Sur-Semois)): CHAUFFAGE STEPHANE CULEM SPRL, Rue des Bois des Fiefs 13 à 5590 Ciney, pour le montant d'offre contrôlé de € 1.100,00 hors TVA ou € 1.331,00, 21% TVA comprise. Les reconductions sont attribuées aux mêmes conditions que celles prévues dans Lot 2 ; * Lot 3 (Casernes de Ciney et d'Yvoir): CHAUFFAGE STEPHANE CULEM SPRL, Rue des Bois des Fiefs 13 à 5590 Ciney, pour le montant d'offre contrôlé de € 490,00 hors TVA ou € 592,90, 21% TVA comprise. Les reconductions sont attribuées aux mêmes conditions que celles prévues dans Lot 3 ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2019, article 351/125-02 et à inscrire au budget des exercices suivants.

5. DROITS CONSTATÉS – NON VALEURS 2015, 2016, 2017

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'autoriser le comptable spécial à ne plus exposer de frais en vue de recouvrer les redevances reprises aux articles détaillés dans la liste jointe au dossier liée aux années 2015, 2016 et 2017 ; De porter en non-valeurs les montants y afférents et ce pour les motifs invoqués ci-dessus ainsi que dans le but de présenter une situation comptable et budgétaire conforme aux situations constatées.

6. RECOUVREMENT REDEVANCES – CONTRAINTES – JUILLET – SEPTEMBRE 2018

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de viser et de rendre exécutoire les contraintes jointes au dossier et relatives aux créances non-payées des périodes de juillet à septembre 2018 ; De noter que les contraintes concernent 444 contraintes (factures) pour un total à recouvrer de 97.540,06 euros ; De charger le comptable spécial de la Zone de secours DINAPHI d'adresser lesdites contraintes aux huissiers de justice précédemment désignés par le Collège pour tentative de recouvrement.

7. FACTURE PRÉVENTION – RÉCLAMATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de maintenir la facture n° P19-0401 et d'en informer le titulaire.

8. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – ACCIDENT DE TRAVAIL – RECONNAISSANCE INCAPACITÉ

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'accorder une incapacité permanente à un agent opérationnel, suite à l'accident du travail du 10 octobre 2018, selon la proposition de l'assureur Ethias.

9. CONTRÔLE MÉDICAL – PROCÉDURE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de revoir la procédure de contrôle médical comme suit : prévoir un contrôle aléatoire de tous les agents, durant un jour, une semaine ou un mois fixé par la zone, et toujours au domicile de l'agent ; si l'agent n'est pas présent, une convocation lui est laissée pour se présenter dans le centre de contrôle indiqué, aux heures mentionnées ; De soumettre cette modification à l'avis d'un prochain Comité de concertation ; De contacter l'OCM pour fixer les nouvelles conditions des contrôles.

10. DÉCLARATION DE CRÉANCE – REFUS

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de refuser la validation de la déclaration de créance établie le 20 avril 2019 par un agent de la zone, pour des frais de déplacement vers Beauraing ainsi que l'heure de prestation liée à sa présence à Beauraing.

11. PERSONNEL ADMINISTRATIF – VACANCE EMPLOI INFORMATICIEN

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de reporter ce point en attente d'informations complémentaires.

12. LÉGISLATION MARCHÉS PUBLICS – MODIFICATIONS – INFORMATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de prendre bonne note des modifications apportées par la loi du 01/03/2019.

13. DIVERS

1) Localisation des véhicules de secours :

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'informer les agents du dispatching de la nécessité de fournir aux agents en intervention un point de localisation GPS, plus pratique lorsqu'il n'y a pas de nom de rue ni de maison, afin que les secours arrivent plus rapidement sur place et ne qu'ils ne doivent pas chercher leur chemin.

2) Engagement d'étudiants :

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de marquer son accord sur l'engagement de 2 étudiants pour le service informatique, à raison d'un mois chacun ; marque son accord sur l'engagement d'une étudiante à partir du 24/06/19 au poste de Philippeville.

3) Abonnement GSM pour la navette de livraison

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de marquer son accord pour souscrire à un contrat de téléphonie mobile pour le poste de livreur interne, pour un montant de 12 € par mois selon l'offre de la société Orange ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2019, article 351/123-11.

4) Convention Centre Transit :

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de refuser les prestations d'un jeune à encadrer au poste de Gedinne le week-end des 15 et 16/06/2019 et de proposer un report en juillet en semaine pour assurer un meilleur encadrement ; de prévoir, si nécessaire, des chaussures de sécurité adéquates.

Par le collège,

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président de la Zone,
Christophe BASTIN

